

FICHE DE DONNEE DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

Révisé le: 27/04/2020 Imprimé le : 27/04/2020

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

- Nom du produit:
Organic Essential Oil of Thuyanol Thyme
- Numéro CAS:
84929-51-1
- Numéro CE:
284-535-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Emploi de la substance / de la préparation

Agent aromatisant
Ingrédient parfumant
Ingrédient cosmétique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
LA DROME PROVENCALE
Z.A. de La Tuilière
26340 SAILLANS

TEL: +33(0)4.75.22.30.60
email: infos@ladrome.bio
FRANCE

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
FR-ORFILA (INRS): +33(0)1 45 42 59 59

Rubrique 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08

Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS05

Skin Corr. 1B - H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.



GHS02

Flam. Liq. 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Sens. 1B - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



GHS09

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2 Élément d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS08



GHS02



GHS07



GHS09

- Mention d'avertissement

FICHE DE DONNEE DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

Révisé le: 27/04/2020 Imprimé le : 27/04/2020

PRODUIT: HUILE ESSENTIELLE DE THYM DE THUJANOL

- Mention de dangers
 - H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
 - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
 - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
- Conseils de prudence
 - P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 - P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 - P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB -
- PBT:
 - Non applicable.
- vPvB:
 - Non applicable.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

• Description

Numéro CAS	Désignation
84929-51-1	Thymus vulgaris L. thujanoliferum

• Identification codes:

Numéro CE: 284-535-7

• Composants dangereux:

Numéro CAS		%
78-70-6	<i>linalol</i> Numéro CE: 201-134-4 ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317	25,00 – 49,99
586-62-9	<i>terpinolene</i> Numéro CE: 209-578-0 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Skin Sens. 1B - H317; ⚠ Aquatic Acute 1 - H400, Aquatic Chronic 1 - H410	2,50 – 9,99
123-35-3	<i>myrcene</i> Numéro CE: 204-622-5 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319	2,50 – 9,99
5989-27-5	<i>limonene-d</i> Numéro CE: 227-813-5 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317; ⚠ Aquatic Chronic 2 - H411	2,50 – 9,99
87-44-5	<i>caryophyllene</i> ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Skin Sens. 1B - H317	0,00 – 2,49
80-56-8	<i>pin-2(3)-ene (alpha pinene)</i> Numéro CE: 201-291-9 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317	0,00 – 2,49

FICHE DE DONNEE DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

Révisé le: 27/04/2020 Imprimé le : 27/04/2020

PRODUIT: HUILE ESSENTIELLE DE THYM DE THUJANOL

127-91-3	pin-2(10)-ene (pinene beta) ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317	0,00 – 2,49
79-92-5	camphene Numéro CE: 201-234-8 ⚠ Flam. Sol. 1 - H228; ⚠ Aquatic Acute 1 - H400, Aquatic Chronic 1 - H410	0,00 – 2,49

RUBRIQUE 04: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précaution pour la protection de l'environnement :
Ne pas jeter à l'égout, ni dans le milieu naturel
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Références à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûres, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection du personnels consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FICHE DE DONNEE DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

Révisé le: 27/04/2020 Imprimé le : 27/04/2020

PRODUIT: HUILE ESSENTIELLE DE THYM DE THUJANOL

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- Manipulation:
 - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conservé au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
 - Préventions des incendies et des explosions:
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Conservé les emballages dans un lieu bien aéré.
 - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
 - Néant
 - No CAS Désignation de la substance % Ty pe Valeur Unité**
 - Néant.
 - Remarques supplémentaires:
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - 8.2 Contrôles de l'exposition
 - Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Eviter tout contact avec les yeux.
 - Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 - Protection des mains: Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Matériau des gants
 - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - Temps de pénétration du matériau des gants
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Protection des yeux: Lunettes de protection

FICHE DE DONNEE DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

Révisé le: 27/04/2020 Imprimé le : 27/04/2020

PRODUIT: HUILE ESSENTIELLE DE THYM DE THUJANOL

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
General Information	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore avec un léger jaune
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Changement d'état Point d'ébullition:	Non déterminé
Point d'éclair ::	55 °C NFT 60-103 CC
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Masse volumique:	Non déterminé.
Densité relative :	0,8940 0,907
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Non déterminé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune
réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

78-70-6 linalol

Oral, LD50: 2790 mg/kg (rat)

Dermal, LD50: 5610 mg/kg (lapin)

586-62-9 terpinolene

Oral, LD50: 3850 mg/kg

5989-27-5 limonene-d

Oral, LD50: 4400 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation

- de la peau

Irrite la peau et les muqueuses

FICHE DE DONNEE DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

Révisé le: 27/04/2020 Imprimé le : 27/04/2020

PRODUIT: HUILE ESSENTIELLE DE THYM DE THUJANOL

- des yeux
 - Effet irritant
- Sensibilisation
 - Sensibilisation possible par contact avec la peau
- Toxicité subaiguë à chronique
 - Non déterminé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:
 - 5989-27-5 limonene-d**
poisson, LD50: 0,71 mg/l (OECD 203)
 - 78-70-6 linalol**
poisson, LD50: 27,8 mg/l (OECD 203)
algue, ErC50(0-72h): 156,7 mg/l
daphnie, ErC50(0-48h): 59 mg/l (OECD 202)

12.2 Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:
 - Non déterminé.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - Nocif pour les organismes aquatiques.
 - La substance est dangereuse pour l'environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:
 - Non applicable.
- vPvB:
 - Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

- Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
 - Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FICHE DE DONNEE DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

Révisé le: 27/04/2020 Imprimé le : 27/04/2020

PRODUIT: HUILE ESSENTIELLE DE THYM DE THUJANOL

SECTION 14: Transport information

14.1 UN-Number

ADR UN2924

IMDG UN2924

IATA UN2924

14.2 UN proper shipping name

ADR 2924 FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S

IMDG FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S

IATA FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S

14.3 Classe de risque au niveau des transports

Classe ADR 3 + 8

Etiquetage



Classe IMDG

3 + 8

Etiquetage



Classe IATA

3 + 8

Etiquetage



14.4 Groupe d'emballage

ADR III

IMDG III

IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement **Polluant marin:**

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Numéro EMS: F-E,S-C

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

Non applicable.

Quantités exceptées (EQ): E1

Quantités limitées (LQ): 5L

Catégorie de transport: 3

Code de restriction en tunnelsD/E

FICHE DE DONNEE DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

Révisé le: 27/04/2020 Imprimé le : 27/04/2020

PRODUIT: HUILE ESSENTIELLE DE THYM DE THUJANOL

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

15.2 Evaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

SECTION 16: Autre Informations

- date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur
 - Phrases importantes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 - Remarques pour formation
Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.
 - Acronymes et abréviations:
CE50: effective concentration at 50%
ErC50: concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50) relative to the control within 72hrs exposure.
IFRA: International Fragrance Association
IOFI: International Organization of the Flavor Industry
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labeling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Sources
IFRA/IOFI Etiquetage Manual, Dossier d'enregistrement REACH, Informations fournisseurs
- * Données modifiées par rapport à la version précédente vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative